

## Procédure d'inscription



Pour mieux appréhender les différents modes de garde publics ou privés du territoire, des Points Conseil Petite Enfance sont proposés un jeudi par mois avec la CAF et/ou la PMI.

Lors de ces permanences, seront présentées les structures de la Ville et toutes les informations utiles concernant le jeune enfant (LAEP, la PMI, les animations familles de la MELC, les groupements de commandes, les prestations CAF...).

À l'issue du rendez-vous, un dossier d'inscription sera remis si une place en crèche est souhaitée. Il devra être complété et retourné à la MELC sous un mois. Le dossier sera étudié lors la commission Petite Enfance qui a lieu une fois par an.

Une fois le dossier retourné, il est important de confirmer le maintien de la demande par mail tous les 2 mois à l'adresse mail :

[petiteenfance@ville-courdimanche.fr](mailto:petiteenfance@ville-courdimanche.fr)

Des rendez-vous individuels avec la coordinatrice petite enfance sont également possibles.